

Quatrième projet Fédéral

2012 - 2017

Citoyenneté



Solidarité



Égalité



Laïcité



**Agir pour une émancipation
permettant l'accès de toutes et de tous
à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).**

F.G.P.E.P

Quatrième projet Fédéral

La finalité que l'on peut donner à l'ensemble des prises de position, à l'ensemble des actions de la Fédération Générale des PEP est :

Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous, à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).

Ce qui peut se développer en :

- Agissant pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs...
- Agissant pour que toutes et tous soient reconnus comme des égaux.

Ce qui conduit,

- Dans un premier temps, à revenir sur les valeurs qui fondent cette finalité : laïcité et solidarité principalement, et à préciser comment elles se traduisent en principes d'action qui singularisent des savoirs et savoir-faire ;
- Dans un deuxième temps à définir les moyens pour assurer cohérence, cohésion et développement en termes de renforcement de la Fédération et du réseau, ce qui donne lieu à une programmation d'actions pour assurer ce renforcement, programmation qui doit donner lieu à des déclinaisons en «fiches-actions» selon les différents niveaux d'initiatives, de réflexions et de faire (fédéraux, régionaux, départementaux) ;
- Et enfin, dans un troisième temps, à définir là aussi une programmation d'actions en termes de développement des programmes qui doit, bien sûr, donner aussi lieu à des déclinaisons en «fiches-actions» selon les différents niveaux d'initiatives, de réflexions et de faire (fédéraux, régionaux, départementaux).
- Par ailleurs, un projet est évolutif dans le temps ; un groupe de suivi sera mis en place pour accompagner et évaluer sa mise en œuvre et ses étapes.

Table des matières

REAFFIRMER ET PROMOUVOIR LES VALEURS DU MOUVEMENT PEP

1.	Nos références.....	Page 3
2.	Le contexte actuel.....	Page 4
	Le contexte général	
	• Effet du développement du «néolibéralisme»	
	• Un nouveau paradigme de l'action sociale	
	• Construction Européenne	
	Le contexte plus particulier.....	Page 5
3.	Retravailler nos valeurs.....	Page 6
	Laïcité	
	Solidarité	
	Egalité.....	Page 7
4.	Principes et finalités d'action.....	Page 8
	La singularité des individus plutôt que des catégorisations	
	L'accompagnement	
	L'émancipation	
	Les principes de l'économie sociale et solidaire.....	Page 9

RENFORCER LA FEDERATION ET SON ORGANISATION EN RESEAU

1.	Caractériser une fédération.....	Page 10
2.	Renforcer l'instance fédérale.....	Page 11
3.	Mener au bout la réforme statutaire.....	Page 12
4.	Organiser un réseau.....	Page 13
5.	Développer les adhésions.....	Page 14
6.	Développer une communication efficace.....	Page 15

DEVELOPPER LES TROIS PROGRAMMES ET LEURS CROISEMENTS

1.	Transversalité des programmes.....	Page 16
2.	Programme domaine social et médico-social.....	Page 17
3.	Programme Classes Vacances Loisirs - DEL.....	Page 19
4.	Programme Politiques Éducatives de proximité - DEL.....	Page 20
5.	Construire le secteur « formation audit conseil».....	Page 22

1. NOS REFERENCES

Les PEP s'inscrivent dans le projet politique républicain.

D'une part, ce projet affirme, sur l'ensemble du territoire national, une communauté de destin, une communauté de valeurs et une communauté de culture.

- Une communauté de destin signifie qu'aucun groupe social ne peut être traité à part et différemment de la majorité de la population.
- Une communauté de valeurs implique que toute personne en vaut une autre et participe des mêmes principes de liberté, égalité, fraternité que tout autre ; aucune personne, aucun groupe social ne peut être traité, discriminé, en fonction de ses opinions, de sa couleur de peau, de sa religion, etc.
- Une communauté de culture suppose une école publique qui, en donnant une même culture, une instruction identique à toutes et tous forme des citoyens éclairés à même de décider de leur propre chef.

D'autre part, ce projet républicain passe par une organisation Etatique qui définit, une république sociale, ce qui veut dire un Etat de droit, une fonction publique, garante de l'égalité de traitement et du respect de l'égale dignité de chacun, des services publics organisés selon le principe de l'égalité territoriale des services rendus et une organisation des solidarités par mutualisation des risques et redistribution pour assurer la sécurité sociale aux citoyens, même les plus démunis.

Les PEP mettent en avant deux valeurs : d'une part la laïcité, d'autre part la solidarité.

- La laïcité se caractérise par l'affirmation de l'absolue liberté de conscience, l'absolue liberté de croire ou de ne pas croire, donc par l'affirmation de la liberté de culte, de tous les cultes, dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et dans la mesure où la croyance religieuse ne se veut pas principe d'organisation publique, sociale et politique. La République suppose que le privé ne s'immisce pas dans le public et réciproquement ; la laïcité affirme que tout individu, par-delà ses différences, croyances et adhésions individuelles, est semblable à tout autre et est égal à tout autre ; il convient donc de considérer les individus dans ce qu'ils ont de commun : l'intelligence et la raison – d'où la nécessité de l'école publique et laïque.
- La solidarité est caractérisée par le fait que les différentes catégories sociales bénéficient des mêmes droits protecteurs, droit du travail et protection sociale ; ce qui produit une société de «semblables».

Elle est aussi caractérisée par la volonté politique et morale de ne jamais accepter qu'un individu ou une catégorie sociale ait un traitement différent, dans un sens ou l'autre, de la majorité, donc par le principe d'égalité des droits.

Ces deux valeurs sont liées et articulées par la notion d'égalité, égalité de dignité et égalité des droits reconnus ; elles sont donc principes de résistance à toute tentation ou tentative de normalisation ou catégorisation des individus.

Ces deux valeurs fondatrices impliquent un attachement à l'école publique, comme institution de production de la citoyenneté par l'instruction, instruction qui permet l'accès à la liberté de penser, et un attachement à la reconnaissance du droit à l'instruction, à la formation et à la culture tout au long de la vie, quelle que soit sa condition sociale dans une perspective justement d'exercice de la citoyenneté.

Ces références servent de socle à la réflexion de la Fédération Générale des PEP. L'efficacité de cette réflexion suppose, c'est une évidence, que l'on tienne compte des évolutions politiques, sociales économiques mais aussi intellectuelles et culturelles, non pour s'y adapter mais pour développer nos références et faire face aux situations nouvelles afin de ne pas analyser les situations actuelles avec des outils par trop dépassés.

2. LE CONTEXTE ACTUEL

Il ne s'agit pas de faire une lecture conjoncturelle, mais de repérer des mutations qui, par-delà les effets accélérateurs ou amortisseurs de la conjoncture, structurent le contexte socio-politique et conduisent la Fédération Générale des PEP à questionner ses valeurs fondamentales pour mieux les inscrire et les développer dans un projet d'ensemble.

Dans cette évocation du contexte, on distinguera deux angles ; un angle général pour prendre la mesure des évolutions socio-économiques et politiques, un angle plus restreint pour prendre la mesure de ce qui impacte directement la vie associative.

LE CONTEXTE GENERAL

EFFETS DU DEVELOPPEMENT DU « NEOLIBERALISME »

Ce qu'il est convenu d'appeler « néolibéralisme » n'est pas qu'un retour au libéralisme pur et dur, mais il se traduit, notamment, par :

- Une affirmation de l'efficacité de la mise en concurrence comme principe de fonctionnement économique, et comme principe de justice sociale.
- Une définition du sujet, non par ses liens ou ses relations (y compris ses relations de solidarités) mais comme entrepreneur de soi-même, gérant un portefeuille de compétences, gérant une sensibilité, gérant une politique affective et familiale, etc.
- Une organisation sociale et politique intégrant, voire fondée sur, le pluri culturalisme, les communautés devenant le lieu premier d'existence et devant donc s'autocontrôler...
- Le développement d'une société compassionnelle pour tous ceux qui ne peuvent vivre en entrepreneurs d'eux-mêmes.

L'Etat, dans ce contexte, a un rôle actif ; le néolibéralisme ne se caractérise pas par le retrait de l'Etat mais au contraire par une construction entrepreneuriale de sa part, y compris au niveau des services publics, y compris au niveau même de ce qui est diffusé comme modèle du bon citoyen, répondant à la définition du sujet décrite ci-dessus.

UN NOUVEAU PARADIGME DE L'ACTION SOCIALE

On assiste à une reconfiguration des institutions sociales et médicosociales, certes au nom de principes d'économie illustrés par la RGPP, mais aussi au nom d'une nouvelle idée de ce que doit être une personne.

Il ne s'agit plus seulement, au nom de la solidarité, de produire une protection contre les risques et aléas de la vie et du travail, mais de cibler la subjectivité des bénéficiaires en les « responsabilisant », en les « autonomisant » en leur demandant d'utiliser leurs capacités à « s'en sortir » (comme on dit) par eux-mêmes.

Ainsi pourraient se mettre en place des mécanismes de culpabilisation, antinomiques de toute démarche de véritable responsabilisation ou autonomisation, encore moins d'émancipation.

CONSTRUCTION EUROPEENNE

Il ne fait de doute pour personne qu'on ne peut plus raisonner uniquement dans un cadre national.

L'Europe est, actuellement, productrice de droit et une grande partie de notre droit national est une transposition du droit européen.

Ceci peut inquiéter sur au moins deux points : d'une part, une conception des services publics qui aurait tendance à privilégier une certaine forme de marchandisation, une affirmation du principe de libre concurrence qui fait de l'associatif une exception, fonctionnant par dérogation à la loi commune donc soumis aux règles d'autorisation et d'autre part une difficile transposition européenne de l'idée d'association telle qu'issue de la loi de 1901.

Le mouvement associatif dans son ensemble risque d'être remis en cause dans ses principes et ses actions.

Et pourtant, par-delà la chasse aux fonds européens, il semble important de souligner, sans pour autant céder à quelque naïveté, que l'Europe est – quoiqu'on puisse penser de son fonctionnement – notre cadre de pensée et d'action. Ce qui veut dire :

- d'une part, que plutôt que de se lamenter sur les pressions européennes contre notre exception française, il est bon de travailler ce cadre européen et d'explorer les voies de coopération avec d'autres associations (françaises et européennes) **pour faire reconnaître le fait associatif** et être une force capable de peser dans les discussions et décisions ;
- d'autre part, qu'il nous faut nouer des relations d'échanges d'expériences et de partenariat avec ces associations européennes.

Ces relations s'inscrivent dans la recherche plus large de participer à des actions, à l'international, comme on dit.

LE CONTEXTE PLUS PARTICULIER

Il faut tenir compte d'au moins trois phénomènes dans l'analyse des nouvelles conditions, des nouveaux contextes dans lesquels doivent s'inscrire le mouvement associatif et les PEP en particulier.

Le premier est le changement radical des modes de financement : plus de subventions, mais négociations de contrats d'objectifs et de moyens, plus de financement par postes mais par actions.

Le second est une nouvelle distribution des pouvoirs entre Etat central, régions, collectivités territoriales dont le niveau départemental, qui oblige à avoir une organisation répondant à cette nouvelle distribution des pouvoirs Etatiques.

Le troisième, qui contient les deux premiers d'ailleurs, est une nouvelle vision des modalités d'exercice du pouvoir par l'Etat que l'expression « nouveau management public » (ou New Public Management) résume et dont le passage d'une administration déconcentrée de l'État – anciennement service extérieur – (comme les DDASS et les DRASS) à une organisation et pratique d'«agence» est une manifestation.

3. RETRAVAILLER NOS VALEURS

Cette analyse du contexte pourrait laisser à penser que la conception politique des PEP, leur idée de la cité sont décalées par rapport à la société actuelle avec le risque d'être inadaptées et donc inefficaces.

Nous pensons, au contraire, que la référence à nos valeurs fondatrices permet de comprendre l'évolution actuelle et de situer nos actions associatives.

Mais cela demande à retravailler ces valeurs et non pas, simplement, les évoquer. Reprenons les deux valeurs de laïcité et de solidarité.

LAÏCITE

Face aux menaces de communautarisme – que chaque communauté, ethnique et/ou religieuse et/ou sociale, etc, s'auto-organise et cohabite avec d'autres, sans forcément faire société et vivre ensemble mais en vivant côte à côte –, face aux menaces de détournement de la notion pour l'instrumentaliser – comme justification d'une politique xénophobe ou justification de l'imposition d'un modèle de civilisation comme exclusif, voire supérieur –, il est urgent de faire vivre la laïcité comme principe du «faire société», comme principe du «vivre ensemble», comme un principe de non exclusion, comme refus de « l'entre soi ».

Une première piste de travail consiste à articuler principe politique de laïcité et pratiques de respect mutuel.

La laïcité est ce qui articule homme et citoyen dans la dialectique des droits de l'homme et du citoyen ; les droits de l'homme concernent le respect de toute croyance, de toute pratique culturelle, les droits du citoyen concernent l'espace politique public et donc exigent la définition laïque de celui-ci. Il est clair que les droits de l'homme ne sont respectés que si les droits du citoyen le sont et vice-versa.

Par laïcité, nous entendons un principe de respect mutuel dans l'espace privé et dans l'espace civil ouvert au public, mais ce respect est fondé et garanti par l'exigence que la sphère publique, la sphère de l'autorité politique qui fonde les droits, est rigoureusement laïque. C'est cette sphère de l'autorité publique qui, parce que strictement laïque, instaure l'égalité des individus, par-delà leurs appartenances. Le principe de respect mutuel dans l'espace privé et dans l'espace civil ouvert au public ne signifie pas cesser le combat idéologique argumenté (par exemple, en quoi le port du voile ou de la burqua est contraire aux droits des femmes ou contraire au principe de se découvrir pour signifier qu'on ne cache pas de quoi agresser l'autre, etc.), mais ce principe signifie distinguer ce combat de l'anathème, et cesser d'entretenir la confusion ; par ailleurs, il est, plus que jamais, nécessaire d'être clair et précis sur ce qui relève de la vie privée et de la vie publique, sur ce qui relève de l'espace public et de l'espace où il y a du public, etc..

Une deuxième piste de travail consiste à développer ce que laïcité veut dire dans les rapports interindividuels, quels qu'ils soient, notamment rapports éducatifs, thérapeutiques ou pédagogiques.

La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins «manipulable» chez un individu, à savoir son intelligence et sa raison et fonde ainsi l'espace politique démocratique du débat rationnel et argumenté, mais aussi le principe de toute intervention éducative, médicale, pédagogique ou d'accompagnement en général.

SOLIDARITE

Si il est toujours nécessaire de réaffirmer que la solidarité est un principe de non-exclusion, il s'agit de ne plus la définir seulement comme principe assurantiel de compensation, mais aussi et surtout de la définir comme principe légitimant le contrat social.

Ce qui implique d'une part que la solidarité est l'opérateur du «faire société» et d'autre part que la solidarité décline l'individu comme valeur.

La solidarité est définie par l'obligation citoyenne et morale que chacun a envers la société de qui il reçoit ses moyens d'existence économique, intellectuelle, culturelle, sociale, etc. Son établissement et son respect supposent une organisation politique (fiscalité, redistribution, etc.) mais aussi associative (mutualités, coopératives et tiers secteur économique, etc.) La solidarité donne la sécurité qui permet une existence autonome de chacun et donc une condition de l'égalité, en ce qu'aucun individu ne dépend personnellement d'un autre.

La solidarité s'entend comme cause et effet de l'exercice de la justice sociale, comme cause et effet du droit à la sécurité. C'est parce qu'on peut articuler les différents niveaux de solidarité, (familial, de classe, associatif, etc.) sur la notion de justice sociale que la solidarité n'est pas l'assistanat et/ou la charité.

Mais, il faut aller au bout de ce qu'implique la notion de solidarité ; si elle définit les individus comme semblables, comme égaux par-delà leur place sociale, elle ne les définit pas comme identiques, mais, au contraire, elle fonde la reconnaissance de l'individu comme valeur.

Devant l'évolution du marché du travail, devant la complexification des mécanismes sociaux, il s'agit alors de concevoir la solidarité non pas seulement comme maintien d'un statut qui protège mais comme la nécessité collective de développer les capacités d'agir de chacun : l'autonomie est une condition de justice sociale et comme telle est l'objet de la solidarité. Le développement des possibilités de chacun de développer des stratégies pour opérer des choix de vie est un enjeu social et développer des solidarités c'est aussi développer cette responsabilité collective et sociale, à défaut de quoi l'héritage (économique, social, culturel) sera toujours ce qui détermine les destins individuels.

Laïcité et solidarité trouvent leur point de cohérence dans la valeur de l'égalité.

EGALITE

Pour sortir des fausses oppositions égalité / équité par exemple, pour sortir des querelles byzantines sur égalité réelle versus égalité formelle, il faut considérer l'égalité comme un principe performatif permettant des mises en œuvre de capacités nouvelles pour les individus qui sont, pour reprendre un slogan du GFEN, tous capables.

L'égalité n'est pas une visée (égalitarisme) ; elle est un principe d'action. Postuler l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui est une condition d'action, c'est-à-dire de construction de plans d'égalité définis par deux choses : la manifestation d'une capacité du supposé incapable – c'est-à-dire le fait qu'il/elle fasse quelque chose qu'il/elle n'était pas censé(e) pouvoir faire –, et l'identification de cette capacité à un acte de communication, à la volonté de participer à un monde commun.

Par ailleurs, il nous faut envisager non plus seulement une égalité conçue essentiellement dans les termes de la protection (connectée au concept de statut), mais une égalité conçue en termes de capacité. La nature des nouvelles inégalités (sur le marché du travail comme sur le marché social où l'accent est plutôt mis sur le possible que sur le déjà maîtrisé dans des routines) implique la responsabilité individuelle qui dépend de ses propres capacités personnelles et de ses capacités à l'autonomie. L'autonomie n'est plus une visée, mais une condition.

La justice sociale et l'égalité suppose que l'autorité politique, à travers une définition et organisation de ses instances d'enseignement et d'éducation (essentiellement l'école), se préoccupe du développement des capacités d'agir, de la liberté d'agir des citoyens. Ces capacités sont sous-estimées dans les politiques publiques, alors qu'elles sont centrales aujourd'hui dans l'organisation du travail et le marché de l'emploi. Il faut faire évoluer notre concept de protection en y intégrant celui de capacité si on veut que solidarité et laïcité riment avec égalité et citoyenneté.

Il convient maintenant de décliner nos valeurs en principes d'actions, de décliner ce qui articule références et faire quotidien.

4. PRINCIPES ET FINALITES D'ACTION

Les actions PEP sont organisées par des principes – travailler avec des individus plutôt que sur des cas définis par des catégories a priori, organiser un accompagnement des mêmes individus plutôt que leur prise en charge ; elles ont la prétention de viser une émancipation des individus par-delà toute déclaration d'intention sur l'autonomie des individus qui les classe sur une échelle graduée en degrés d'autonomie ; elles se situent dans une perspective de transformation sociale en luttant contre tout fatalisme et enfin elles font appel, pour assurer une gestion en cohérence avec les valeurs proclamées, aux modalités qui sont celles de l'économie sociale et solidaire.

Les premiers principes organisateurs des actions des PEP, en cohérence avec les valeurs de laïcité, solidarité et égalité, sont ceux qui orientent le regard sur la singularité complexe des individus plutôt que sur l'utilisation de catégories a priori pour reconnaître et classer les individus et qui donc conduisent à raisonner en termes d'accompagnement par-delà les pratiques nécessaires et insuffisantes de compensation / adaptation

LA SINGULARITE DES INDIVIDUS PLUTOT QUE DES CATEGORISATIONS

Ceci implique de résister à tout discours, mais aussi à toute pratique qui classe et définit les individus par catégories que ce soit par référence à une normalité impositive, ou à des catégories enfermantes, quel que soit le domaine considéré, handicap, éducatif, social, etc., et quand bien même ces catégories s'autorisent d'un savoir.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier le savoir, il s'agit de d'abord s'intéresser aux individus dans leur personnalité, de les interpeller dans leurs capacités et non dans leurs incapacités.

Ce principe peut certes paraître évident, mais il convient de l'avoir à l'esprit si on veut produire le lien avec des individus ; donc préférer la complexité des individus à la simplicité des catégories.

L'ACCOMPAGNEMENT

Il est bon de rappeler que l'accompagnement ne remplace pas le soin, par exemple, qu'il ne remplace pas l'enseignement, l'animation, etc. bref qu'il ne se substitue pas aux compétences professionnelles. Il est une valeur ajoutée à ces compétences en ce qu'il définit un sens à la totalité des actions, en incarnant le fait de dépasser les catégories qui figent, qui simplifient et surtout réduisent la personne à une identité a priori.

L'accompagnement repose sur la considération, la reconnaissance, le respect ; il est une forme d'hospitalité ; il s'agit de faire des choses ensemble, de partager sur la base d'une égalité et d'une confiance réciproque. L'accompagnement, en gérant les risques, permet une autonomisation, permet l'expression de choix dans le cadre d'un projet de vie.

L'accompagnement n'est pas le fait exclusif d'une personne, c'est l'ensemble du personnel d'un dispositif, le dispositif lui-même qui sont accompagnant(s).

La notion d'accompagnement se substitue à celle de prise en charge.

L'accompagnement doit avoir une visée d'émancipation pour définir ses pratiques.

L'EMANCIPATION

L'émancipation est à entendre comme dépassement de la dépendance, physique, sociale, familiale, culturelle, économique, intellectuelle... Elle suppose la reconnaissance et le développement des capacités de n'importe qui et n'est effective que si l'individu se vit comme lié à l'ensemble de la cité, comme membre à part entière de la société commune, donc lié par le droit commun dans un effet de citoyenneté. L'émancipation est ce qui permet à des individus, spontanément considérés comme ne pouvant, voire ne devant pas, participer au commun de la cité d'y apparaître et de s'y faire reconnaître comme citoyen.

Mais, il faut dissocier l'idée de l'émancipation du modèle du sujet autonome. Celui-ci entraîne une logique du tout ou rien qui, de ce fait, a toujours servi la cause de l'exclusion ; il n'y a pas le monde commun, avec ceux qui sont dedans ou dehors, mais des mondes communs toujours partiels, toujours marqués par des tensions contradictoires. Pour promouvoir cette « capacité de l'incapable », toutes sortes d'assistances techniques peuvent être nécessaires, avec des résultats qui peuvent sembler modestes. Il y a émancipation même si un accompagnement est toujours nécessaire ; la logique de l'émancipation est celle qui maintient le rapport entre des logiques différentes, voire contradictoires – une assistance, parfois lourde, pour

être autonome dans le cas des personnes en situation de handicap, par exemple – de manière à maximiser la capacité de performance et de partage d'un individu.

Cette visée est celle de toute action PEP, quel que soit le domaine.

TRANSFORMATION SOCIALE

La Fédération Générale des PEP se définit comme un mouvement de transformation sociale, d'abord dans les actions qu'elle met en place à travers son réseau.

Les PEP s'inscrivent tout naturellement dans un mouvement d'Education Populaire dont ils partagent les valeurs et les finalités.

Cela ne veut pas dire qu'elle a un projet global d'organisation sociale et politique alternative ; cela veut dire que les PEP ne se contentent pas de gérer, mais, à travers une gestion par ailleurs particulièrement soucieuse des deniers publics, affirment les valeurs et principes qui les animent dans le sens de l'intérêt général et du développement de la citoyenneté. Cela se traduit notamment dans leurs réponses aux appels à projets.

Cela veut dire aussi que les PEP travaillent, chaque fois que possible, dans la dimension implication des usagers, élucidation avec eux de leurs demandes, élucidation avec eux des mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui produisent des inégalités. C'est particulièrement sensible par rapport aux territoires de proximité, dimension aussi de l'action des PEP.

«Par leurs actions, les PEP combattent pour que le déterminisme social ne soit plus vécu, ne soit plus subi comme une fatalité».

LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Comme toute association, la Fédération Générale des PEP appartient à ce vaste ensemble de l'économie sociale et solidaire. Elle trouve dans les principes de l'économie sociale et solidaire les principes de sa gouvernance sociale et économique pour ses établissements, services et l'ensemble de ses activités.

Ces valeurs et principes assurent l'unité, la cohérence et la cohésion de nos actions. Encore faut-il qu'elles puissent s'incarner à la fois dans un mouvement qui les affirme et les mette en débat sur la place publique, dans l'espace citoyen, qui les développe et les maintienne dans leur actualité et dans leur tranchant ; encore faut-il qu'elles s'incarnent dans des actions mises en œuvre par un réseau qui au niveau le plus pertinent, fédéral, régional, départemental, interdépartemental, œuvre à permettre cet accès de toutes et de tous à leurs droits de citoyen(s).

Pour assurer leur indépendance, aussi bien politique, financière qu'institutionnelle, les PEP ont fait le choix d'une organisation fédérale pour un fonctionnement en réseau permettant à la fois cohérence et diversité, fondé sur des relations horizontales plutôt que sur une hiérarchie verticale.

La Fédération Générale des PEP se définit comme un mouvement, producteur d'analyses, d'idées et de concepts, prenant sa place dans le débat public et comme un réseau donnant consistance à ces analyses, idées et concepts en les incarnant concrètement dans l'action quotidienne.

Il s'agit de préciser ce qu'on entend par fédération et par réseau, sans prétendre à une théorisation, mais pour expliquer ce qu'on entend par « renforcer la Fédération ».

Ce renforcement doit être opérationnalisé par la production de fiches-actions (intégrant un volet évaluation) au niveau fédéral, régional, territorial et départemental pour tenir compte des spécificités de ces niveaux. C'est à partir de la réalisation de ces fiches-actions que le projet devient évaluable et doublement évaluable : a-t-il permis l'élaboration de fiches-actions véritablement opérationnelles, ces fiches-actions ont-elles été réellement mises en œuvre, y compris dans leur dimension « évaluation » ?

1. CARACTERISER UNE FEDERATION

Le principe fédéral se définit par une dialectique de l'unité et de la diversité ; unité parce que le pacte fédératif qui lie les membres de la Fédération entre eux est scellé dans la recherche de fins communes exprimées par le projet fédéral et de moyens communs pour y parvenir, diversité parce que les membres d'une fédération gardent une autonomie.

Il faut distinguer entre la Fédération, avec un F majuscule, qui désigne le «Tout» fédéral et est composé de l'ensemble des membres de la Fédération et la fédération, avec un f minuscule qui désigne l'ensemble institutionnalisé des instances et organes permettant le fonctionnement de la Fédération.

En ce sens la Fédération exprime le lien de solidarité entre membres et elle est l'ensemble composé de la fédération et des membres.

En ce sens la fédération, les organes fédéraux (CA, bureau, mais aussi services) ont, principalement, pour rôle et pour mission :

- de représenter le «Tout» de la Fédération ;
- d'être le garant du projet et donc du pacte fédératif ;
- d'impulser, en prenant les moyens nécessaires, la mise en œuvre du projet ;
- de mettre en cohérence les actions et activités des membres de la fédération ;
- de dynamiser et accroître la puissance des membres de la Fédération et la sécurisation de leur fonctionnement.

Le principe de gouvernement de la Fédération peut être résumé dans une dialectique autonomie / interdépendance.

L'autonomie est garantie par le partage des compétences qui est formalisé dans les statuts ; l'interdépendance se manifeste par le fait que fédération et membres ne sont pas «étrangers», c'est-à-dire ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres. Si la fédération tire sa légitimité du pacte fédératif renouvelé selon les règles définies par les statuts, les membres de la Fédération tirent leur légitimité du lien que ce même pacte fédératif établit entre eux, d'une part, entre eux et les instances définies comme fédération, de l'autre. Autrement dit, on pourrait énoncer que la fédération et les membres doivent reconnaître une partie du droit de l'autre comme leur propre droit ; ceci a pour conséquence l'articulation entre statuts de la Fédération et statuts des associations constitutives.

On pourrait dire que la Fédération est un système en tension qui recherche un point d'équilibre, que le fonctionnement en réseau définit et redéfinit sans cesse dans l'action..

2. RENFORCER L'INSTANCE FEDERALE

Renforcer la Fédération, c'est vouloir développer les PEP, tout simplement, et accroître les compétences de la Fédération donc de toutes ses composantes pour être mieux à même de définir et gérer des politiques associatives qui dépassent les «frontières» de chacune des composantes et d'en assurer ainsi la cohérence.

Si, dans leur histoire quasi centenaire, les PEP ont pu se contenter d'une Fédération moins ambitieuse, voire réduite au rôle d'une superstructure, c'est que leur origine, leur développement se sont faits à l'ombre du système Éducation Nationale et de son organisation qui en assurait l'unité, comme les inspecteurs d'Académie en assurant la présidence des associations départementales, assurait la cohérence des missions des PEP.

Avec, d'une part, l'évolution de l'organisation politique (décentralisation, déconcentration, régionalisation), avec, d'autre part, l'évolution des modes de financement (LOLF, contrats d'objectifs, versus subventions), avec, enfin, l'évolution des modes d'intervention de l'État (agences par exemple), la nécessité d'assurer l'indépendance, y compris financière des PEP ont amené ceux-ci à, de fait, renforcer le rôle et la puissance de la Fédération, devenue « Fédération Générale des PEP ».

Il est nécessaire de prendre acte de cette évolution qui amène certainement à déplacer le curseur de l'équilibre entre centrifuge et centripète un peu plus du côté du pôle centripète ; si les PEP ont fait le choix politique d'un fonctionnement fédératif et d'une organisation en réseau, c'est bien pour affirmer une politique unitaire, mais non centralisée, une politique cohérente mais non uniformisée, mais ce choix nécessite celui de renforcer la fédération, d'une part en lui donnant les moyens d'assurer son rôle d'impulsion, de garant, de mise en cohérence et de représentation, d'autre part en développant les outils qui dans la Fédération permettent mise en cohérence, développement et fonctionnement entre les membres (Programmes d'action, Service d'information, partenariats, consolidation des comptes, service de formation, d'audit, etc.).

Cette idée et ce fonctionnement fédératif s'expriment et s'incarnent dans des statuts et dans une organisation en réseau.

3. MENER AU BOUT LA REFORME STATUTAIRE

Le 19 juin 2010, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de Paris, la Fédération Générale des PEP est née. L'article 1 de ses nouveaux statuts précise que « L'association Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, dite Fédération générale des PEP (FG PEP) a pour origine la Fédération Générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public fondée en 1917 sur les valeurs de laïcité et de solidarité » et qu'elle groupe « les associations départementales PEP et les associations territoriales PEP, les associations partenaires et les unions régionales ». Ainsi notre Fédération regroupera à l'avenir non plus les seules personnes morales constituées par ses associations départementales, mais trois nouvelles personnes morales : les associations territoriales PEP, les unions régionales et les associations partenaires.

C'est bien une évolution majeure de notre Fédération qui a ainsi été décidée et dont la mise en œuvre représente une des priorités du quatrième projet fédéral.

Une évolution qui permet à des associations départementales de se regrouper et de constituer une nouvelle entité « associations territoriales PEP », associations qui se substituent aux ex-associations qui la constituent.

Une évolution qui qualifie l'Union Régionale, instance de concertation créée en 1998, comme composante de plein droit de la Fédération, avec la possibilité de compétence gestionnaire.

Une évolution qui permet également l'adhésion des associations n'appartenant pas initialement au réseau PEP, exerçant une importante activité au niveau départemental, régional ou national, adhérant aux valeurs du Mouvement PEP et souhaitant participer à un fonctionnement en réseau dans le cadre du projet associatif de la Fédération.

Cette évolution répond à la nécessaire adaptation de notre Fédération comme de l'ensemble du mouvement associatif, aux évolutions économiques, sociales, réglementaires, institutionnelles. Elle répond également à un enjeu de renforcement des valeurs de laïcité et de solidarité de notre Mouvement PEP afin de conforter nos missions éducatives, sociales et thérapeutiques dans le cadre d'une société qui accentue toujours plus les inégalités. Elle s'inscrit enfin pleinement dans la constitution de l'association L'ESPER « l'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République », association dans laquelle la FGPEP est pleinement investie dans le but de porter des ambitions renouvelées pour l'ensemble des organisations laïques.

Une nouvelle approche d'organisation territoriale des PEP doit être mise en place pour déterminer les meilleures organisations permettant d'une part de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, et d'autre part de permettre au réseau PEP de se développer sur l'ensemble du territoire national en prenant appui, non plus seulement sur l'antériorité de son implantation départementale, mais sur la représentativité et l'expérience acquise sur le territoire régional ou national. La mise en place extrêmement rapide des nouveaux schémas médico-sociaux des ARS, la déconcentration décisionnaire de l'État au niveau des Préfets de régions, la décentralisation accrue des compétences auprès des régions et la réorganisation en cours des collectivités locales, appellent cet examen urgent de notre organisation.

L'exception française née de la très importante Loi de 1901 se traduit par l'existence d'un réseau associatif très important. Mais, nombre d'associations se trouvent aujourd'hui en situation difficile face aux nouvelles réglementations gestionnaires et aux nouvelles relations contractuelles avec les collectivités ou les services de l'État. Nombreuses sont celles qui, partageant totalement nos valeurs laïques et solidaires, ont fait le choix d'une procédure de fusion / absorption avec des associations départementales PEP, mais très nombreuses sont encore celles qui, souhaitant conserver leurs racines et leur appellation, sont à la recherche de (voire contraintes à) une affiliation à une association nationale représentative disposant d'une relation contractualisée avec les services de l'État et d'une fonction ressource de qualité.

Ce nouvel enjeu d'ouverture et de développement des PEP doit être analysé et formalisé dans chaque département et chaque région. Il représente l'une des priorités de développement des PEP qui fera l'objet d'une coordination fédérale et d'une évaluation.

4. ORGANISER UN RESEAU

Les PEP ont, aujourd'hui, l'ambition d'être une association qui se pense comme un réseau, qui se développe comme un réseau, réseau d'associations départementales, territoriales, régionales, partenaires, associations elles même réseau d'établissements, de services, etc. ; d'où la nécessité d'une réflexion, ou au moins de son amorce, réflexion partagée sur la notion de réseau.

On définira, en première intention, un réseau comme un ensemble de nœuds (ou pôles) reliés entre eux par des liens (ou canaux). Les nœuds peuvent être des unités simples ou des sous-réseaux complexes. Les canaux sont à leur tour des flux de force, d'énergie ou d'information.

Le réseau, tel qu'il fonctionne aux PEP, est défini par son horizontalité ; on entend par horizontalité le fait que les pôles ne sont pas hiérarchisés au sens où les uns auraient le pouvoir de décider à la place des autres ce qu'ils doivent faire, penser, etc. Les canaux qui existent entre pôles sont donc des canaux de communication, de transmission de données, de forces, d'énergies, etc. mais pas d'ordres hiérarchiques.

Le réseau est d'abord organisation des différences, au sens où une organisation en réseau met en relation des singularités, et distingue des points singuliers, des éléments différenciables, des lieux divers. Mais les relations entre pôles ou nœuds du réseau sont aussi importantes qu'une définition de ces pôles. Un pôle, un nœud d'un réseau est d'abord défini par les relations qu'il entretient avec son environnement d'une part (se créer ou pas du réseau comme on dit !) mais aussi par les connexions qu'il entretient avec d'autres pôles du réseau. Un réseau crée aussitôt des liens entre ce qu'il a différencié.

D'où : importance du Système d'Informations qui assure cette connectivité, de la consolidation des comptes, de même que de la communication interne et externe ; ces connexions sont aussi circulation de forces, d'énergie comme ont pu l'être les premières rencontres (et comme le seront les suivantes), comme le sont la définition des différents programmes et les modes de travail qui les accompagnent, comme le sont les différents dialogues de gestion, etc.

Un réseau est donc caractérisé par son auto-construction et n'est pas réductible à un organigramme.

En revanche, un réseau a besoin d'une forme de gestion collective ne serait-ce que pour inscrire le réseau dans un espace-temps social, c'est-à-dire pour qu'il soit délimité et donc identifié.

Cette régulation adaptative ou stabilisante permet la cohérence du réseau et donc impose un certain degré de connectivité contre toute tendance par trop centrifuge des nœuds du réseau. Ce qui veut dire qu'un nœud du réseau occupe une place particulière de par les flux d'information émis ou reçus, de par l'environnement auquel il a à faire ; ce nœud particulier c'est des instances comme le CA, le bureau, mais aussi la fédération en tant que telle.

Si on veut donc qu'un tel réseau puisse fonctionner, si on veut que la Fédération puisse exister politiquement de façon indépendante et représenter le réseau, il convient de développer les adhésions – conditions du développement du réseau et preuves que le mouvement PEP emporte des convictions – et la communication interne et externe. Ces deux actions – adhésions et communication – étant naturellement liées.

5. DEVELOPPER LES ADHESIONS

Pour affirmer son indépendance, la fédération a besoin, d'adhérents, de bénévoles impliqués dans la vie associative et les décisions d'une part, dans la mise en place et le suivi des actions de l'autre. La Fédération ne vit que par la participation de ses adhérents – c'est évident.

C'est pourquoi la fédération relancera la dynamique de réflexions sur la problématique des adhésions et sur sa mise en œuvre.

Un plan de développement des adhésions sera mis en place dans un souci de co-construction, c'est-à-dire avec la participation de représentants du réseau, ce plan devant être décliné au niveau régional et territorial, niveau où il devra principalement être mis en œuvre.

Ce plan s'appuie sur la définition de ce qui fait la spécificité et singularité des PEP, de ce qu'on appelle parfois « la plus-value PEP » qui fait qu'une campagne d'adhésions n'est pas seulement une campagne de recrutement, mais procède de réflexions sur la place donnée aux adhérents et aux jeunes adhérents.

La fédération s'engage donc à produire un programme d'actions et des fiches-actions sur ce point des adhésions.

Développer une politique d'adhésions, c'est aussi travailler au niveau de la communication.

6. DEVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICACE

Communication interne, qu'il s'agit de densifier, dans laquelle il s'agit d'intégrer la dimension événementielle, quel que soit le niveau (fédéral, régional, départemental, établissement, etc.) où a lieu l'évènement ; mais aussi par laquelle il s'agit de contribuer à la dynamique du réseau en permettant une connaissance mutuelle et des échanges autour des projets et réalisations, en permettant une vraie mutualisation et un développement des savoirs et savoir-faire du réseau ; communication interne par laquelle passent un sentiment d'appartenance et une possibilité de participation à la vie du réseau et à la vie fédérale, par laquelle passe donc la mise en réseau, par laquelle passe le «faire réseau». Et cette communication s'adresse aussi aux salariés de nos établissements et services qui participent tout naturellement à la construction de l'identité PEP.

Communication externe, bien sûr, pour faire connaître les PEP, pour assurer leur attractivité, pour montrer leur importance sociale, pour affirmer la présence et la visibilité du réseau et de la Fédération, pour développer les idées du mouvement PEP. Sans communication externe, il n'y a pas d'existence publique, c'est-à-dire d'existence dans l'espace public, de la Fédération générale des PEP, donc, aucune chance de voir croître le nombre d'adhérents, mais aussi pas de reconnaissance politique de la Fédération.

Pour remplir ses fonctions, le service communication doit se structurer comme les autres domaines des PEP : au niveau organisationnel, construire, co-construire une structure autour d'un comité de pilotage, de groupes d'appui, etc. regroupant élus fédéraux, techniciens du siège, représentants (élus et techniciens) du réseau pour définir une «programme communication» au niveau fédéral et dans ses déclinaisons au niveau régional et territorial.

Sur ce domaine aussi, la fédération s'engage à développer un plan communication et les fiches action correspondantes. Dans l'immédiat il faut développer les relations presse, construire (ou finir de construire) un projet articulé de publications (depuis une newsletter à des publications « savantes », celles-ci en lien avec le secteur Études Audit Conseil Formation), et, encore plus immédiatement, mettre en place une newsletter mensuelle grand public.

Mais, il ne suffit pas de rappeler et préciser les valeurs qui fondent l'existence de la Fédération, d'en déduire des principes d'action et de (re)travailler le sens des actions, de définir le pourquoi et le comment du renforcement de la Fédération, encore convient-il, dans un projet, de programmer les actions à mettre en place, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles assurent la continuité d'actions existantes.

Cette programmation se lit dans deux directions ; d'une part, développer les programmes (DSMS, DEL-classes vacances loisirs, DEL-politiques éducatives de proximité), d'autre part, créer le service études audit conseil formation.

Cette programmation doit être opérationnalisée par la production de fiches-actions (intégrant un volet évaluation) au niveau fédéral, régional, territorial et départemental pour tenir compte des spécificités de ces niveaux. C'est à partir de la réalisation de ces fiches-actions que le projet devient évaluable et doublement évaluable : a-t-il permis l'élaboration de fiches-actions véritablement opérationnelles, ces fiches-actions ont-elles été réellement mises en œuvre, y compris dans leur dimension « évaluation » ?

Les PEP travaillent dans deux domaines : le domaine Social et Médico-Social (DSMS) et le Domaine Éducation Loisirs, (DEL). Pour cela trois programmes sont définis : un programme qui correspond au Domaine Social et Médico-Social et deux programmes correspondant aux domaine DEL : un programme sur les POLitiques EDucative de PROXimité et un programme sur les Classes transplantées, les Vacances et les Loisirs. Les trois programmes sont annexés au présent projet fédéral.

Ici sont présentées seulement les idées directrices de ces programmes et la nécessité de ne pas les concevoir séparément. Les programmes obligent l'ensemble de la Fédération.

Chaque programme doit être traduit en modalités de mises en œuvre au niveau de la fédération, mais aussi, pour tenir compte des nécessités et spécificités locales, au niveau des unités régionales et des associations départementales ou territoriales pour définir le projet des dites unités régionales et associations départementales ou territoriales.

Mais ces trois programmes, qui s'exercent dans des champs d'action divers ont néanmoins un fondement commun, une assise commune. Il convient donc, avant de les décliner de mettre en exergue cette communauté de démarche et d'inspiration qui fonde la légitimité des programmes.

1. TRANSVERSALITE DES PROGRAMMES

À l'évidence il y a transversalité lorsque le DEL permet à des enfants, des adolescents, des adultes, des familles du DSMS de partir en vacances selon le droit commun et dans des lieux de droit commun ; à l'évidence il y a transversalité lorsque des centres du DEL accueillent des séjours VASCO, lorsque les SAPAD travaillent avec des dispositifs Pol Ed Prox d'accompagnement éducatif, etc. Dans la mesure où cette transversalité met en perspective et en lien différentes actions, elle est un creuset d'idées nouvelles et d'innovations ;

Cette transversalité illustre la spécificité des PEP dans la mesure où elle permet une approche plurielle et globale des besoins, de leur analyse, mais aussi des principes de réponses, des réponses elles-mêmes.

Il s'agit alors de :

- procéder à l'analyse des besoins, sur un territoire donné, en veillant à favoriser l'expression de la parole des familles et/ou de la personne à besoins particuliers considérés non comme des partenaires mais comme des acteurs participant à cette analyse de besoins.
- rendre opérationnels les besoins exprimés en co-construisant des projets impliquant les professionnels de métiers différents et les familles et/ou les personnes à besoins particuliers.
- trouver un équilibre entre les deux logiques apparemment contradictoires que constituent l'économique et la spécificité du projet.

Cette transversalité repose sur le fait que, quel que soit le domaine ou le programme, les principes et visées d'action sont les mêmes (ceux-là même indiqués dans la première partie de ce projet), notamment accompagnement, émancipation. Les programmes reposent sur un parti pris de non caractérisation, de non catégorisation des individus, c'est-à-dire sur une volonté de reconnaissance des individus et non de leur catégorie d'appartenance.

Se dégage ainsi, sur un fonds d'éthique partagée, en amont de tout programme une communauté d'attitudes, de savoirs faire, de postures professionnelles qui spécifient les programmes comme programmes PEP.

En amont de la définition de nos champs d'action, c'est bien une communauté d'attitudes, de savoir-faire et de postures professionnelles qui les organisent.

2. PROGRAMME DOMAINE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Le domaine social et médico-social du réseau PEP est principalement constitué d'Établissements et de services offrant des prises en charges ambulatoires et précoces au travers des CAMSP (45), des CMPP et de leurs antennes (129), permettant aussi des prises en charges variées s'adressant à des enfants ou des adolescents(359) et des adultes (92) en situation de handicap. Une quarantaine de structures répondent à des besoins relevant de la protection de l'Enfance. Il faut également rajouter l'accompagnement des enfants malades ou accidentés par les services d'aide pédagogique à domicile (89 SAPAD). Il convient aussi de mentionner que le réseau intervient également en faveur de personnes âgées puisqu'il gère des EHPAD, - services de soins infirmiers et d'aide à domicile.

Nul ne songe aujourd'hui à nier que le secteur médico-social est entré dans une zone de fortes turbulences qui nous invite, voire nécessite de nous adapter à un environnement complexe.

La loi de 2002 portant rénovation de l'action sociale, la loi de 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative à la santé et aux territoires constituent aujourd'hui, avec l'ensemble des mesures qui les accompagnent, un nouveau cadre qui induisent des adaptations sur les modes de fonctionnement mais aussi sur les réponses nouvelles qui se doivent d'être apportées, dans un environnement institutionnel restructuré et sans que soient ignorées les contraintes financières.

Nous sommes particulièrement invités à passer d'une logique de structure à celle du parcours de la personne mais aussi d'une culture de moyens à celle du résultat.

Il est indispensable de s'approprier l'ensemble de ces enjeux et défis et par conséquent :

- de maintenir une identité associative forte par l'intermédiaire de l'évolution de l'organisation démocratique de notre mouvement et de son projet associatif et plus particulièrement en renforçant notre expression publique à tous les niveaux en s'adaptant aux organisations nouvelles et plus particulièrement à la singularité des territoires quels qu'ils soient afin de gagner en cohérence et en réactivité ;
- de prioriser l'usager, sujets de droits réaffirmés et renforcés ce qui implique de passer d'une logique de structure à celle de parcours de la personne accompagnée en y consacrant tous les moyens nécessaires à son épanouissement et nous permettant d'accomplir au mieux les missions sociales et médico-sociales dont nous pouvons avoir la charge et tendre à une meilleure solidarité ;
- de profiter et considérer l'espace offert par l'approche globale de la santé de la loi HPST pour renforcer les liens avec le secteur sanitaire. Le secteur médico-social enregistre une expertise en matière d'accompagnement des personnes en difficulté et qui peut être mise à profit en matière de pilotage et de coordination des projets de la personne malade et ou en situation de handicap ;
- s'approprier les projets de rationalisation en démontrant que les outils qui en découlent le sont au profit de la personne.

► **Réaliser l'insertion de la personne à besoins particuliers (en situation de handicap, malade ou accidentée) dans une société inclusive par l'accès à l'éducation.**

Les différentes phases de vie de la personne nécessitent d'appréhender la notion de continuité de parcours, de la naissance à l'Université, puis l'insertion sociale et professionnelle de la personne jusqu'à la fin de vie.

❖ Inscrire le jeune dans une continuité de parcours de la naissance à l'Université.

- Mettre en synergie tous les acteurs intervenant dans les parcours de vie de l'enfant
- Faire évoluer les structures sociales et médico-sociales, les placer en complémentarité avec le service public d'éducation et de formation.
- Tendre vers l'accès à tout et pour tous

❖ Assurer l'Insertion professionnelle et sociale

Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s)

- Garantir l'accès de la personne en situation de handicap à la formation professionnelle initiale et continue, à l'insertion professionnelle de plein droit.
- Assurer l'insertion sociale par l'accès à la culture, aux loisirs...
- ❖ Veiller à ce que la personne en situation de handicap assure la pleine responsabilité de sa vie
 - Permettre un exercice effectif de la citoyenneté en donnant les moyens de l'accès aux droits communs (démarches participatives...)
 - Favoriser l'expression et l'exercice des responsabilités.

► Développer la dynamique territoriale de la politique associative

Les associations effectuent leur propre diagnostic, analyse des besoins et projet d'organisation sur le territoire pour se poser comme un interlocuteur actif, innovant et porteur de projets et de valeurs ;

❖ Faire évoluer les structures médico-sociales pour permettre la nécessaire émancipation de la personne en situation de handicap

- Développer les nécessaires coopérations pertinentes en fonction des territoires
- Valoriser les initiatives au sein du réseau PEP
- Garantir la qualité des contenus et promouvoir une politique de formation
- Développer la promotion, la prévention et un véritable accès aux soins

❖ Se restructurer pour rechercher des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap sur tous les temps de vie

- Adapter l'accompagnement au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Accompagner les professionnels dans ces changements
- Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques

► Développer des dispositifs adaptés qui répondent au projet de vie de la personne

- Répondre au projet des personnes en situation de handicap et des familles
- Individualiser les réponses

3. PROGRAMME CLASSES VACANCES LOISIRS-DEL

Les classes de découverte, les vacances et les loisirs PEP se destinent à chaque citoyen sans aucune distinction. L'évolution actuelle du secteur tend à catégoriser les associations non lucratives comme opérateurs de publics en difficultés. Il est urgent de refuser cette catégorisation entraînant l'abandon de nos valeurs de mixité sociale. Dans un esprit citoyen toute personne doit pouvoir se retrouver sur un centre PEP et cultiver le vivre-ensemble.

► Diversifier l'offre et les publics

Toucher l'ensemble des publics est primordial mais cela implique une adaptation de nos offres, de nos pratiques, ainsi qu'une communication et des outils (de travail, de communication) adaptés à ces nouveaux publics. Il nous faut donner des gages de qualité à nos usagers et partenaires.

Des outils facilitant la prise de décisions des élus et des salariés doivent être mis en place (sur le patrimoine par exemple). Les réponses aux besoins de tous doivent se décliner en fonction des spécificités des bassins de vie à tous les niveaux, du local à l'international. Il faut aujourd'hui penser ce domaine en dehors de nos frontières.

► Former des volontaires et les acteurs des PEP, développer la citoyenneté, affirmer l'identité PEP

Les PEP agissent au côté de partenaires comme acteur de changement social. La formation citoyenne et la professionnalisation des salariés sont des priorités.

Que ce soit auprès de nos personnels, de nos animateurs, de nos directeurs occasionnels, des enfants, des jeunes, des parents, nous agissons pour donner aux citoyens les possibilités, les moyens de se construire eux-mêmes, de comprendre la société dans laquelle ils vivent et de leur donner le recul nécessaire afin d'assumer consciemment leurs choix individuels et de société.

Il convient de mettre en place un cadre favorable permettant l'émancipation des publics.

► Structurer et réguler notre fonctionnement interne

Après la période de mise en place des pôles DEL et de ses financements spécifiques, il est possible de faire le constat suivant : chaque bassin de vie doit trouver le modèle organisationnel qui lui convient le mieux en fonction de ses activités, des spécificités de la population, des paramètres géographiques, sociaux... La mise en synergie des acteurs (et de leurs compétences) doit se poursuivre pour répondre et couvrir l'ensemble des bassins de vie.

Les projets territoriaux répondant aux besoins des publics doivent être impulsés, facilités, appuyés et accompagnés. La mise en mouvement de ces entités est importante pour faire réseau, mutualiser, mettre en évidence des problématiques communes.

Pour que ce système fonctionne des règles communes et des organes de régulation doivent se mettre en place.

La FG PEP accompagnera et appuiera la structuration d'une nouvelle organisation et de ses modes de régulation pour les vacances et les classes de découvertes. Elle s'impliquera dans la constitution de toute organisation permettant la promotion des actions du réseau PEP.

4. PROGRAMME POLITIQUES ÉDUCATIVES DE PROXIMITÉ-DEL

Les POLITIQUES ÉDUCATIVES de PROXIMITÉ travaillent, avec une population et au plus près de son bassin de vie, sur une approche plurielle et globale des besoins manifestés, de leur analyse, des principes de réponses, des réponses elles-mêmes.

► **Une démarche :**

Construire avec ces populations des projets dans des domaines qui peuvent aller de ce qu'il est convenu d'appeler «petite enfance» (dispositifs de garde et d'éducation, par exemple) jusqu'aux problématiques de l'accompagnement éducatif, de la prévention du décrochage scolaire, du travail sur la parentalité, des séjours Vasco, etc.

Par où l'on voit que les dispositifs, services, etc., conséquences des Pol. Ed. Prox. s'incarnent dans des réalités, des logiques qui relèvent de secteurs différents, sans produire un domaine nouveau qui serait celui des Pol. Ed. Prox.

► **Une exigence :**

Une problématique de la co-construction des projets et des dispositifs avec les personnes intéressées, et donc, par exemple, Il s'agit, d'une part, de postuler la (les) capacité(s) éducative(s) de toute famille donc d'affirmer que l'éducation est affaire des familles et, d'autre part, de rappeler la nécessité de dépasser le cadre familial pour intégrer des valeurs sociales et culturelles transcendant les valeurs strictement familiales.

Il s'agit donc bien de considérer les personnes à travers leurs capacités, leurs capabilités (c'est-à-dire leurs possibilités de choisir un mode de vie), et non à travers les apriori produits par une catégorisation qui, même savante, est impositive parce que souvent, trop souvent, produite par l'action sociale dominante.

Cette démarche doit être structurée au sein des AD et de la fédération. C'est pourquoi, il semble impératif que chaque association PEP, au travers de ses élus et techniciens, s'empare de la problématique des POLITIQUES ÉDUCATIVES de PROXIMITÉ et définisse un projet avalisé par le CA. Doit faire partie de ce projet la désignation d'un référent élu, dans chaque AD et UR qui aura pour tâche de veiller au développement des Pol. Ed. Prox.

► Directions de travail

- ❖ Renforcer la professionnalisation du réseau
 - Continuer à développer la formation et les échanges autour de la méthodologie de projet pour l'ensemble des activités Pol. Ed. Prox.
 - Faire connaître les métiers Pol. Ed. Prox. dans le réseau (formation, démarche qualité...)
 - Poursuite du programme de formation pour accroître la professionnalisation du secteur «petite enfance»
- ❖ Organiser et structurer dans le fonctionnement du réseau la démarche de projet, notamment grâce à la capitalisation, la construction d'outils communs et à l'essaimage (communication interne)
 - Travail avec parents et plus largement usagers dans une perspective de co-construction de projets et de solutions

 - Appui sur les projets développés par le réseau et les partenaires des PEP. Et, par exemple, travailler à partir de la capitalisation et essaimage du chantier « Avec leurs parents... »
- ❖ Pour l'ensemble des activités, et par exemple, dans le domaine de la petite enfance : faire reconnaître le réseau PEP comme un acteur avec une identité propre ; pour cela :
 - définir cette identité en définissant ce que les PEP apportent dans les différentes activités dans lesquelles le réseau intervient. Et, par exemple, définir et mettre en pratique une spécificité PEP des métiers de la petite enfance, c'est-à-dire définir et mettre en application ce que les PEP apportent dans ce domaine.
- ❖ Renforcer la structuration des Pol. Ed Prox dans le réseau avec
 - Un pilotage fédéral avec un ou deux techniciens identifiés s'appuyant sur des élus identifiés, le COPIL Pol Ed Prox et les groupes de travail.
 - Des personnes ressources dans le réseau, maîtrisant un ou des domaines d'activités Pol Ed Prox (Petite Enfance, ALSH, accompagnement à la scolarité, VASCO, centre social...)
 - Des groupes de travail selon les thématiques rassemblant le technicien fédéral en charge du dossier, le COPIL, et les personnes ressources concernées par l'activité (construire des outils, ...)
 - Un élu référent par AD et URPEP, pour accompagner le technicien formé. Il est indispensable de favoriser la mutualisation des compétences au sein des URPEP.

5. CONSTRUIRE LE SECTEUR « AUDIT FORMATION CONSEIL »

Dans le contexte de mise en place des nouveaux statuts de notre Fédération, l'attractivité du réseau PEP, sa capacité à intégrer de nouveaux membres et à renforcer sa structuration doit être accrue en offrant des conditions de capitalisation, de diffusion et de valorisation des savoirs - PEP.

De très nombreuses associations nationales de nos secteurs d'intervention se sont dotées de dispositifs de formation et ou de conseil d'importance. Malgré les difficultés soulevées par l'articulation de ces dispositifs avec une association nationale, une grande Fédération telle que la nôtre peut difficilement asseoir sa légitimité sans investir ce champ, pour, au moins deux raisons :

La première tient à l'évolution des politiques publiques qui souligne l'importance de la qualité et érige les possibilités d'évaluation comme exigences majeures du système. Cette obligation s'impose à toutes les structures choisissant comme la nôtre de jouer un rôle actif complémentaire des actions de l'État et des collectivités territoriales.

La deuxième est que la constitution du Mouvement PEP impose la structuration d'un dispositif permettant la diffusion, la légitimation et la reconnaissance des savoirs et pratiques du réseau PEP. Ce dispositif ne pourra être efficace d'une part sans l'ouverture de celui-ci sur le monde de la recherche et d'autre part sans une stratégie de capitalisation des connaissances PEP. Ces éléments devraient être associés à des moyens de diffusion adaptés (revue, séminaires...). Un tel dispositif ne peut donc se concevoir sans constitution d'un conseil scientifique et d'un comité de lecture.

Enfin, et c'est peut être la principale motivation pour la constitution de ce domaine « Études Audit Conseil Formation », les publics que nous accueillons ont droit à une qualité de prestations supérieure à celle qu'ils pourraient trouver dans le secteur marchand. Ce droit est un devoir collectif pour l'ensemble du réseau. La valeur ajoutée PEP doit être validée et diffusée auprès des structures qui le souhaiteraient et qui demain pourraient y contribuer en s'associant à notre réseau grâce à nos nouveaux statuts.

Ces considérations ont amené le vote de la motion suivante lors de l'AG du 18 & 19 juin 2010.

« Afin de rendre un meilleur service à l'ensemble de son réseau, la Fédération Générale a désormais besoin, comme la plupart des grandes associations du secteur, d'un dispositif pérenne et efficace d'audit, d'expertise, de conseil et de formation.

Grâce à un certain nombre d'associations départementales qui ont déjà mis en place des structures de ce type, le réseau possède les éléments pour, dans un premier temps, organiser ce dispositif autour d'une mutualisation de l'existant. La structure imaginée, légère et souple, servira d'interface entre les besoins exprimés et les possibilités de réponse, les actions se déroulant dans les AD ou les URPEP constitueront donc des actions fédérales décentralisées.

Les utilisateurs de ce dispositif seront :

- prioritairement les associations départementales ou régionales en difficultés,
- celles qui ont besoin d'améliorer leur fonctionnement ou d'être accompagnées dans leurs évolutions,
- l'ensemble des acteurs du réseau PEP, administrateurs, cadres, salariés, usagers,
- les personnels de l'éducation nationale, conformément au point 4 de la CPO,
- toute clientèle œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Afin de fédérer, de mutualiser et d'amplifier l'existant, l'assemblée générale décide la création d'un dispositif d'audit, d'expertise, de conseil et de formation (pouvant s'intituler PEP Conseil-Formation) sous la forme juridique autonome d'un organisme distinct de la tête de réseau, entretenant un lien conventionnel avec la fédération.

L'assemblée générale donne mandat au conseil d'administration de la fédération, en lien avec les associations déjà opérationnelles en ce domaine, la mise en œuvre de ce dispositif ».

Cette motion constitue le cadre de référence du travail d'élaboration de ce domaine : un engagement du réseau comme cadre de référence pour l'élaboration du projet commun.

Les PEP

La force d'un réseau associatif national Les convictions d'un mouvement engagé

Pour le droit et l'accès de tous :

à l' **éducation**
à la **culture**
à la **santé**
aux **loisirs**
au **travail**
à la **vie sociale**



Plus de 90 ans d'actions et d'innovations :

Classes de découvertes,
Actions éducatives de proximité,
Organisation de séjours,
Accueil et accompagnement
des enfants et jeunes en situation de handicap,
Dispositif SAPAD (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile),
Séjours VASCO (réussite éducative),
Structures Petite Enfance

...

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

Les
pep
La solidarité en action